

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-2, L141-3 et R 142-3
du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

XA 47 21 0195 01

Parcelles en nature de bois taillis, terres et sol supportant une ruine.

XAINTRAILLES 1 ha 50 a 40 ca

'Au bourg': A- 1069- 1071- 1072 - 'De buzet': A- 1070 - 'La carrerasse': A- 931- 932- 933- 934- 935 - 'Les jardes': A- 880- 891

XA 47 22 0021 01

Parcelles de vigne AOC BUZET rouge.

BUZET-SUR-BAISE 12 ha 09 a 78 ca

'Beaujardine': F- 789- 898(A)- 898(B)[F1]- 898(B)[F2]- 900(A)- 900(B)[F1]- 900(B)[F2]- 923- 924- 925- 926[F1]- 926[F2]- 927(B) - 'Le touyre': F- 614(B)- 614(A)[F1]- 614(A)[F2]- 615(A)- 615(B)[F1]- 615(B)[F2]- 908(B)- 908(A)[F1]- 908(A)[F2]

Informations complémentaires : La production issue de l'acquisition relève pour tout ou partie de l'agriculture biologique au sens de l'article L.641-13 CRPM.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le **28/04/2022** : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, **prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 271, Rue de Péchabout - 47008 AGEN - Tel : 05 53 95 19 19** où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - Les Coreix - 87430 Verneuil-Sur-Vienne), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/> .